

RÉSOLUTION AG-7/24 ET CII/AG-4/24

Stratégie institutionnelle du Groupe BID: Transformation pour mettre à l'échelle et générer de l'impact

CONSIDÉRANT,

Que, conformément à la Résolution AG-6/23 du 19 mars 2023, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (la « BID »), a donné pour mandat au Conseil d'administration de la BID de charger la Direction de la BID de mener à bien le mandat énoncé au paragraphe 2 de la Résolution AG-7/22 et CII/AG-3/22 en préparant une proposition relative à une Nouvelle stratégie institutionnelle ;

Que, conformément à la Résolution CII/AG-3/23 du 19 mars 2023, l'Assemblée des gouverneurs de la Société interaméricaine d'investissement (« BID Invest ») a donné pour mandat au Conseil d'administration et à la Direction de BID Invest de travailler conjointement avec le Conseil d'administration et la Direction de la BID pour élaborer une proposition de Nouvelle stratégie institutionnelle ;

Que, les Conseils d'administration de la BID et de BID Invest ont examiné le document GN-3159-9 et CII/GN-521-9, intitulé « Stratégie institutionnelle du Groupe BID: Transformation pour mettre à l'échelle et générer de l'impact » et, conformément à la Résolution DE-21/24 et CII/DE-3/24, sont convenus de soumettre à l'examen des Assemblées des gouverneurs de la BID et de BID Invest le document GN-3159-9 et CII/GN-521-9, intitulé « Stratégie institutionnelle du Groupe BID: Transformation pour mettre à l'échelle et générer de l'impact » ;

Les Assemblées des gouverneurs de la BID et de BID Invest

DÉCIDENT :

1. D'approuver la « Stratégie institutionnelle du Groupe BID: Transformation pour mettre à l'échelle et générer de l'impact », conformément à la recommandation énoncée à la section 10 du document CA-631, CII/CA-219.

(Adoptée le 10 mars 2024)